

racontars de la rue,—que les Provinces maritimes et la Colombie-Anglaise craignent qu'on n'exploite les pêcheries de la baie d'Hudson à leur détriment, parce qu'il existe maintenant un service de voie ferrée. J'espère que le ministre est à présent en état de promettre qu'il prendra à très bref délai des mesures efficaces pour exploiter ces pêcheries.

L'hon. M. DURANLEAU: Je ne m'attendais pas à ce qu'on discutât cet après-midi la question des pêcheries de la baie d'Hudson, aussi je ne suis pas prêt à répondre par le détail à mon honorable ami. On me dit que nous ne pouvions pas envoyer une expédition de pêche importante dans ces eaux, avant l'établissement d'un entrepôt frigorifique à Churchill en 1930. Nous avons frété un chalutier et engagé le meilleur capitaine et le meilleur équipage que nous ayons pu obtenir, et nous leur avons donné instruction de s'assurer s'il y avait dans ces eaux du poisson en assez grande quantité pour le commerce. A en croire mon honorable ami, ils n'ont pas pêché assez longtemps pour faire un rapport concluant. On me dit que le chalutier a été envoyé là à la mi-juillet et y est resté jusqu'à la fin d'août. C'est-à-dire que le bateau est allé là dès l'ouverture de la saison et y est resté le plus tard possible. Les heures de travail de l'équipage ne pouvaient pas être très longues, cela va de soi, mais il a fait de son mieux, me dit-on, pour s'assurer s'il y a assez du poisson pour alimenter une industrie. Tant que je serai à la tête du département, je promets à mon honorable ami d'examiner davantage la possibilité de tenter d'autres essais de ce genre.

M. ILSLEY: Les honorables représentants de Shelburne-Yarmouth et de Digby-Annapolis ont parlé dans leurs discours de la taxe de vente proposée sur les contenants. C'est une question de très grande importance, non seulement pour les pêcheurs, mais aussi pour les cultivateurs, les producteurs de fruits et les autres qui ont à acheter des barils et de semblables contenants. Selon l'honorable député de Shelburne-Yarmouth, les pêcheurs qui ont mis leur poisson en baril ne sauraient obtenir de remise de droit, à cause de l'impossibilité pour un vendeur de poisson qui n'exporte pas lui-même de déterminer dans quelle proportion son produit est exporté ou vendu aux consommateurs du pays. J'ai signalé par écrit ce problème au ministre des Finances, il le sait. J'ai exposé en détail combien il sera difficile, à mon avis, de rembourser la taxe de vente proposée sur les barils de pommes et de pommes de terres. Je me contente de dire ceci: j'espère que, lorsque nous serons rendus aux résolutions des voies et moyens, le ministre des Finances nous expliquera comment les remises

[M. Bradette.]

prévues de droits peuvent s'opérer. Je ne parle pas de l'impôt, je parle de l'impossibilité de faire remise de la taxe aux contribuables qui l'auront acquittée. J'espère que le ministre expliquera la chose à fond, afin que les producteurs de première main, qu'il s'agisse des produits de la ferme ou de la mer, sachent quelles dispositions prendre pour obtenir remise de l'impôt de consommation sur les contenants qui renferment leurs produits exportés, car tel est l'intention du législateur.

M. STITT (Nelson): Je suis heureux de me joindre à l'honorable député de Témiskamingue-Nord, qui a fait un si éloquent discours en faveur d'une nouvelle enquête sur les pêcheries de la baie d'Hudson. J'ai traité le sujet l'an dernier, et j'ai fourni assez de renseignements au ministère pour convaincre n'importe qui de l'existence d'une grande quantité de poisson à la baie d'Hudson. Je ne dépends pas tout à fait de témoignages écrits. J'ai vécu dix-huit ans dans la région, et je connais quelque chose de ses ressources. J'ai encore écrit au ministre, cette année, pour lui demander de faire de nouvelles explorations.

L'an dernier, un groupe de Le Pas a fait des explorations. Il est parti à bord d'un petit bateau long de 34 pieds, mû par un moteur intérieur d'environ 18 chevaux. Il a croisé dans la baie. Il a pris à peu près tout le poisson qu'il lui était possible de prendre. Il est allé à peu près aussi loin qu'il peut aller et maintenant il faut lui aider. J'ai demandé au ministre si le département ne peut pas envoyer un chalutier qui fasse les recherches nécessaires en croisant d'un côté de la baie, puis de l'autre. Sa réponse est plutôt pénible. J'ignore où le ministre se renseigne. Il est nouveau dans la partie et il s'y perd peut-être, mais son informateur, quel qu'il soit, ne connaît pas beaucoup la pêche à la baie d'Hudson. Dans un alinéa de sa lettre, le ministre dit:

On m'informe que la présence de poisson dans les parties de la baie situées aux estuaires des rivières n'a jamais été révoquée en doute. Les explorations faites en 1930 le confirment. Ces poissons viennent de lacs et de rivières tributaires de la baie, étant donné qu'à ces latitudes septentrionales, presque tout le poisson d'eau douce descend les fleuves jusqu'à l'eau salée dans les mois d'été.

C'est cet alinéa que je tiens à contredire. En toute équité et toute bienveillance, je dirai au ministre que, s'il s'imagine que je vais accepter une pareille affirmation les yeux fermés, il ne connaît pas le député de Nelson. L'expédition de l'an dernier, dis-je, a pris du saumon franc et non de la truite saumonée. Le ministre des Chemins de fer a dit au comité qu'il s'est régalé en mangeant de ce pois-